

Programme incitatif à la plantation d'arbres 2018

Important

- Faire une demande de remboursement par immeuble, maximum 3 demandes par personne ;
- Le signataire de ce formulaire doit être propriétaire de l'immeuble ;
- Faire parvenir son formulaire dûment complété et accompagné des documents exigés, avant le 30 novembre 2018, soit par la poste ou par courriel à l'adresse suivante :

Ville de Mirabel - Service de l'environnement
14111 rue Saint-Jean, Mirabel (Qc) J7J 1Y3
infoenvironnement@ville.mirabel.qc.ca

Partie 1

Adresse - emplacement de la plantation

Adresse : _____

Type d'immeuble construit :

- Unifamilial
 Duplex / bifamilial
 Multilogement (3 à 6 logements)

Emplacement de l'arbre ou des arbres plantés :

- Cour avant
 Cour arrière
 Cour latéral

Partie 2

Description de la plantation

Nombre d'arbres plantés : _____

Calibre / taille : _____

Essence (s) : _____

Date d'achat : _____

Date de la plantation : _____

Conditions de plantation :

- Les arbres ont été achetés et plantés entre le **1^{er} avril et le 30 octobre** de l'année en cours ;
- L'arbre a été planté à l'**extérieur de l'emprise de rue** et du **triangle de visibilité**, à **plus de 2 m** d'une infrastructure municipale (borne d'incendie, etc.) ;
- L'arbre a un tronc de **35 mm de diamètre** (à 1,3 m du sol) s'il s'agit d'un **feuillu** et est une essence dont la taille à maturité atteint ou excède **5 m** ;
- L'arbre a ou une **hauteur de 1,5 m** minimum s'il s'agit d'un **conifère** et est une essence dont la taille à maturité atteint ou excède **5 m** ;
- **L'arbre N'EST PAS une essence interdite ou non admissible au programme** : saule, peuplier, érable argenté, orme d'Amérique, frêne, if, nerprun, érable à Giguère, pommier, pometier, cerisier de Virginie « Schubert », thuya (cèdre) isolé ou haie.

Partie 3

Demande de remboursement

- Fournir une copie du reçu d'achat des arbres ;
- Fournir des photos montrant les arbres et leur position sur le terrain ;

Nombre d'arbres réclamés : _____

Prix payé : _____

Montant réclamé : _____

Conditions de remboursement :

- 50 % du prix de chaque arbre (avant taxes), maximum 75 \$ par arbre ;
- Limité à :
 - 2 arbres par immeuble unifamilial ;
 - 3 arbres par immeuble bifamilial ou duplex ;
 - 4 arbres par immeuble (3 à 6 logements max.) ;
- Maximum 3 immeubles par propriétaire.

Partie 4

Coordonnées du propriétaire

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

Date : _____